

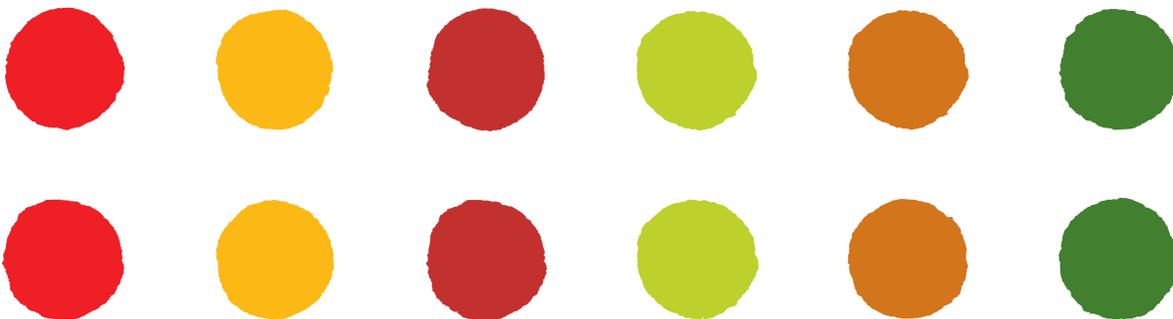
ÉLECTIONS MUNICIPALES 23 & 30 MARS 2014

GRENOBLE  
**UNE VILLE**  
**POUR TOUS**

**LE RASSEMBLEMENT** CITOYEN DE LA GAUCHE ET DES ÉCOLOGISTES



**120 ENGAGEMENTS** POUR GRENOBLE





# Grenoble, une ville pour tous

**G**renoble n'est pas une ville comme les autres. Grenoble est la ville de la journée des Tuiles, l'une des cinq villes Compagnon de la Libération, la ville de la création du planning familial, des mutuelles ouvrières, du retour du tram en France. Sa tradition s'ancre dans l'implication citoyenne, l'innovation sociale, les services publics.

Frondeuse et imaginative, Grenoble est diverse et multiculturelle, animée par un tissu d'entrepreneurs dynamiques et par un réseau associatif foisonnant. Depuis la houille blanche et la physique, Grenoble s'appuie sur une longue tradition de recherche et d'innovation. Populaire et étudiante, habitée par l'esprit montagnard et les multiples cultures qui ont fait son histoire, Grenoble est la ville du partage et de la solidarité, de la curiosité, de la paix, de l'attention aux autres et à son environnement associant la ville à la campagne et à la montagne, site exceptionnel pour la biodiversité.

Nous prenons la mesure de la situation de crise majeure, démocratique, sociale, écologique et nous sommes conscients des nécessités que cela induit. Nous promovons l'égalité des droits plutôt que l'arbitraire et le chacun pour soi. Notre liste s'intitule « Grenoble une ville pour tous » car nous pensons que nous pouvons tous y vivre, et y vivre bien. Nos ressources et nos atouts nous permettent de rendre à Grenoble ses couleurs et de renouer avec son héritage.

**Une ville démocratique** qui s'appuie sur un pouvoir habitant indépendant et autonome. Sans faux semblant, ni instrumentalisation, nous proposons aux Grenobloises et Grenoblois des mesures précises et concrètes qui permettent de les associer aux décisions qui les concernent et, si nécessaire, de prendre eux-mêmes l'initiative. Une ville démocratique suppose des élus municipaux disponibles pour leurs tâches, dans le dialogue et l'argumentation avec les habitants plutôt que dans la com' et les opérations de prestige. Une ville démocratique c'est une ville qui construit l'intérêt général. Eau, parkings, compagnie de chauffage, espaces publicitaires, construction, nous faisons le choix de libérer les biens communs des Grenoblois des intérêts et ingérences du privé !

Face à la crise, plutôt que des logiques austéritaires qui visent à restreindre toujours plus l'intervention publique, nous proposons **un bouclier social et écologique municipal.**

Des services publics protecteurs, des mesures écologiques pour vivre et consommer mieux. Du logement accessible pour tous, des services publics locaux municipaux avec tarification sociale allant jusqu'à la gratuité, une lutte résolue contre la pollution, un grand programme de réhabilitation énergétique des bâtiments, le développement des transports en commun et des modes actifs. Autant de manières de rendre du pouvoir d'achat et de mieux vivre pour les Grenobloises et Grenoblois.

**Une ville à taille humaine** est une ville sans frontière, qu'elle soit symbolique ou financière. Une ville où dans chaque

quartier on trouve emplois, services publics, commerces, transports en commun. Y habiter, se déplacer, y travailler, en deux mots : vivre bien.

C'est une ville où l'autre n'est pas un concurrent, encore moins un ennemi. Où le voisin est une connaissance avec qui construire, partager, festoyer.

Nos quartiers populaires ne doivent pas être des zones de relégation. L'accès au sport, à la culture, à l'école, à l'emploi, à l'émancipation pour nos enfants et jeunes doit être égal pour tous. Quel sens ont des politiques publiques qui ne luttent pas résolument contre les inégalités ? Nous donnerons plus à ceux qui ont moins.

Honnêtes et transparents, nous serons sans doute les seuls à vous expliquer que l'intercommunalité grenobloise connaît des bouleversements importants : extension de son aire et accroissement de ses compétences. L'intercommunalité est aujourd'hui dévoyée par les arrangements entre amis, par un fonctionnement antidémocratique, voire opaque, voulu par la loi certes, mais dont nous ne nous satisfaisons pas. Pour cela, d'emblée, nous vous annonçons ce que nous y ferons.

Nous en ferons un outil de coopération et de mutualisation des services et équipements publics. Nous utiliserons l'intercommunalité pour libérer les biens communs de l'ingérence du privé en créant de nouveaux services publics locaux.

Nous nous mobiliserons pour obtenir l'élection des élus de la Métro au suffrage universel direct et proportionnel. Ainsi ce sont les citoyens qui se prononceront sur les projets intercommunaux.

À ceux qui hésitent, à ceux qui se demandent ce qu'il est possible de faire à l'échelon municipal et intercommunal, à ceux qui n'y croient plus, à ceux qui ne veulent pas du retour de la droite et de la corruption, à ceux qui cherchent une alternative à gauche à la majorité sortante, nous disons « demandez, lisez, diffusez » le projet de la liste du rassemblement citoyen, de gauche et écologiste « Grenoble une ville pour tous ». Participez, dès maintenant, au rassemblement citoyen de la gauche et des écologistes.

# Une ville à la démocratie renouvelée

... un pouvoir d'agir  
pour chaque habitant !

## 1 Co-construire les projets avec les habitants

Associer les habitants pour co-construire les projets dès leur élaboration, c'est donner du pouvoir d'agir avant la décision, en lieu et place d'un petit pouvoir d'amendement de projets déjà ficelés. L'élaboration avec les habitants des grands projets municipaux sera basée sur un diagnostic partagé et de véritables scénarios alternatifs. Les habitants seront associés au suivi des projets : ils siègeront en nombre conséquent dans les comités de suivi et de pilotage et disposeront de toutes les explications nécessaires. Au-delà, les dispositifs eux-mêmes de concertation et d'information seront discutés avec les habitants.

## 2 Remplacer les Conseils consultatifs de secteur par des Conseils citoyens indépendants

Nous souhaitons à la fois donner plus d'écho à la participation des habitants et inclure les publics les moins familiers avec les instances de concertation. Composés d'une part d'habitants tirés au sort parmi l'ensemble des habitants du secteur et d'autre part de représentants

désignés par les habitants eux-mêmes, les Conseils citoyens désigneront leur président-e et leur bureau. Pour assurer leur indépendance, les Conseils citoyens détermineront eux-mêmes leur ordre du jour, disposeront de moyens de fonctionnement pour pouvoir communiquer directement avec les habitants et les inviter en réunion plénière sur les sujets importants. L'élu de secteur ne siègera qu'à l'invitation du Conseil citoyen. Le conseil citoyen pourra être convoqué par les habitants eux-mêmes. Les Conseils citoyens se doteront chacun de leur propre règlement intérieur.

## 3 Créer un budget participatif construit et décidé par les habitants

Une fois par an, l'ensemble des habitants d'un secteur seront invités à délibérer sur le budget participatif de 2 000 000 € répartis entre les différents secteurs, budget destiné au financement du cadre de vie. Ils voteront parmi les projets élaborés par le Conseil citoyen (priorisation ou choix alternatif) après vérification par la mairie de la seule compatibilité réglementaire des projets soumis à la délibération des habitants.

## 4 Passer un nouveau pacte avec les Unions de quartier

Les Unions de quartier ont un rôle essentiel. La Ville les reconnaîtra comme des interlocuteurs importants. Pour assurer leur indépendance, les subventions des Unions de quartier seront désormais définies en fonction de la population du quartier.

## 5 Abaisser le seuil pour saisir le Conseil Municipal

Diviser par trois le seuil pour saisir le Conseil Municipal doit faciliter pour les habitants la possibilité d'obliger le Conseil Municipal à débattre et voter sur un thème non pris en compte par la municipalité ou sur un projet contesté. 2500 signataires habitant la commune obligeront le Conseil municipal à délibérer sur le sujet de la pétition, au maximum dans le trimestre.

## 6 Ouvrir un droit de votation d'initiative citoyenne

À compter de 8000 signatures d'habitants (le seuil actuel de la saisine), une votation des habitants sera organisée sur le sujet choisi par les habitants. La municipalité ne pourra déroger au résultat de la votation si la participation a atteint au moins le niveau de celle de l'élection municipale.

## **7 Évaluer avec sérieux les politiques publiques**

Chaque politique mérite d'être évaluée pour mesurer son efficacité. Dès l'élection, des audits indépendants seront engagés afin d'éclairer l'état financier de GEG, de la Compagnie de Chauffage, d'Alpexpo, du Stade des Alpes et du Palais des sports et de mesurer leur nécessaire évolution. À l'instar du Nord-Pas-de-Calais, nous développerons des indicateurs de développement humain pour compléter les critères de gestion financière. Pour prendre en compte l'expertise d'usage, tous les acteurs du secteur concerné seront associés au comité d'évaluation ad hoc ainsi que des habitants représentants les Conseils citoyens ou les Unions de quartier.

## **8 Débattre du budget municipal avec les habitants**

Chaque année, la municipalité débattre avec les habitants du budget municipal en proposant plusieurs scénarios, dans chaque secteur et avant le vote du budget par le Conseil Municipal. Des formations pour la compréhension des finances publiques seront proposées aux citoyens.

## **9 Élargir la citoyenneté**

L'ensemble des processus de consultation, concertation et décision seront ouverts à l'ensemble des résidents grenoblois de plus de 16 ans. La Ville soutiendra l'obtention du droit de vote pour les résidents étrangers. Tant que nos concitoyens seront exclus du droit de vote par la loi, la représentation des étrangers sera assurée par le biais du Conseil Consultatif des Résidents Étrangers de Grenoble dans les instances dont ils sont exclus aujourd'hui.

## **10 Considérer les associations comme des partenaires, et non des prestataires**

Le financement des associations ne peut se limiter à des appels à projet, au coup par coup. La Ville soutiendra de manière pérenne les associations sous forme de contrats de partenariats d'objectifs pluriannuels négociés, favorisant la co-construction entre la Ville, les partenaires associatifs et les habitants, laissant ainsi la place à l'innovation.

## **11 Généraliser les comités d'usagers**

À l'instar de la Régie des Eaux, chaque service public local sera doté d'un comité des usagers pour les associer à la définition et l'amélioration des services publics (Gaz Électricité, Chauffage, Déchets, Transports publics, CCAS, Maisons des Habitants ...).

## **12 Rendre publiques les données publiques**

Les habitants auront accès à tous les documents publics auxquels ont accès les élus, notamment sur Internet (open data) avec au préalable, si besoin, un effort de pédagogie et la possibilité d'avoir des explications complémentaires. Comme la loi le prévoit, la Ville s'engagera à répondre dans un délai d'un mois aux sollicitations des habitants. Pour cela, des médiateurs de l'information municipale seront créés.

## **13 Transformer le journal municipal**

Une rédaction indépendante aura à charge de faire un journal d'information (informations pratiques, présentation des services et des agents) et de débats sur les controverses municipales. Loin de la propagande municipale que Grenoble a connue, un espace du journal sera réservé pour les saisines de la Ville par les habitants et l'expression des contre-pouvoirs. Parallèlement, la communication par les moyens informatiques sera développée.

## **14 Retransmettre le Conseil Municipal sur Internet**

Les débats du Conseil Municipal seront retransmis en direct sur le site Internet de la Ville. La salle du Conseil Municipal sera rénovée pour agrandir l'espace réservé au public et permettre un accueil de tous les habitants sans distinction ni entrave. Des séances du Conseil Municipal seront décentralisées dans les quartiers.

## **15 Réduire la publicité et multiplier l'affichage libre**

Les espaces d'affichage de libre expression seront développés au-delà du minimum légal et des panneaux seront réservés aux manifestations culturelles à but non lucratif. Par une réforme du règlement municipal de la publicité, les panneaux 4x3m seront supprimés et l'espace public progressivement libéré de la publicité.

## **16 Porter une nouvelle ambition pour la coopération décentralisée**

1% du budget municipal sera consacré à la coopération décentralisée. La Maison de l'International sera transformée en Maison des Cultures du monde et des Droits de l'Homme. Les nouvelles orientations de cette politique seront construites avec les associations qui agissent pour la solidarité internationale afin qu'elle contribue à développer les échanges entre habitants et associations plutôt que la communication et le prestige des élus.

## **17 Ouvrir les locaux scolaires aux associations**

En soirée et le samedi, des espaces des équipements scolaires et municipaux seront mis à disposition des associations et des pratiques amateurs. En fonction des besoins associatifs, un plan d'évolution des équipements sera envisagé. La Maison des Associations sera réorganisée pour devenir un véritable lieu ressource pour celles-ci. Nous pousserons la réflexion pour un projet d'agrandissement et de déplacement de la Maison de la Nature et de l'Environnement.

## **18 Créer une fête de la Journée des Tuiles**

Afin d'associer toute la population et de créer un événement festif, populaire et fédérateur, une fête de la journée des Tuiles sera organisée en concertation avec le milieu éducatif, associatif et culturel : une fête pour la démocratie du monde entier, dont le thème sera fixé chaque année par les créateurs.

# **Un bouclier social et écologique**

**... pour retrouver, face à la crise, du « pouvoir d'achat » et du pouvoir de vivre !**

## **19 Diminuer les indemnités d'élus, réaliser le non-cumul des mandats**

L'augmentation de 25% des indemnités des élus en 2008 sera annulée. Elles seront ramenées à leur niveau antérieur, corrigé de l'inflation. Les jetons de présence et indemnités de présidence et vice-présidence d'organisme para-municipaux seront supprimés. Les indemnités de fonction seront versées en fonction de la présence effective des élus, comme au Conseil Régional. Pour permettre aux élus d'assurer pleinement leur mandat, le cumul des mandats sera strictement limité, en excluant notamment le cumul entre deux exécutifs, et le mandat unique s'appliquera au Maire.

## **20 Protéger les droits de l'opposition**

Toutes les groupes d'opposition républicaine seront représentés dans les différentes commissions, y compris la Commission d'Appel d'Offres. Le droit d'expression de l'opposition sera assuré dans l'ensemble des publications de la Ville. Des moyens humains seront mis à la disposition de l'opposition dans la limite autorisée par la loi. Nous nous engageons à ne mettre aucune entrave à l'accès aux informations et documents publics.

## **21 Améliorer la progressivité de la tarification sociale des services publics**

La tarification de l'ensemble des services publics locaux sera revue. La tarification progressive sera élargie à l'eau, dont les 1ères tranches seront gratuites. La progressivité en fonction des revenus de l'abonnement de la TAG et de Métrovélo sera améliorée et débutera à 0 € pour les jeunes de moins de 25 ans et les plus précaires. Nous défendrons le maintien d'une zone unique à l'échelle de la Métro. Le maintien de la fourniture de l'eau et de l'électricité sera garanti pour tous.

## **22 Lancer un plan majeur de rénovation énergétique**

En s'appuyant sur l'Agence Locale de l'Énergie et du Climat et les initiatives associatives, la Ville développera un service public de conseil et d'aide personnalisés aux particuliers, en vue de réaliser des économies d'énergie dans les bâtiments. En utilisant tous les outils incitatifs et réglementaires, l'opération Mur/Mur sera amplifiée. Les diagnostics énergétiques seront généralisés et les familles à bas revenus bénéficieront d'une aide à l'investissement. Un dispositif de type tiers investisseur sera créé

pour faciliter le choix de la réhabilitation et sécuriser la stabilité du coût du logement et donc le maintien des propriétaires ou locataires occupants. Objectif : réduire de 30 % les émissions de gaz à effet de serre à l'échelle de la Métro et de 25 % la consommation énergétique par habitant d'ici 2020 (par rapport à 2005).

## **23** Créer un service public de l'énergie d'agglomération

Les contrats de délégation et les suppressions d'emplois de GEG seront annulés. La fusion de GEG avec la Compagnie de Chauffage (CCIAG) au sein d'un service public d'agglomération sera étudiée. Dès 2014, une baisse des tarifs de la Compagnie de chauffage sera réalisée. À terme, une tarification progressive de l'énergie sera mise en œuvre.

## **24** Créer une régie intercommunale de l'eau

La Ville agira pour réaliser la fusion de la régie grenobloise et du Syndicat Intercommunal de l'Eau de la Région Grenobloise dans une régie publique intercommunale de l'eau. Cette fusion doit permettre de garantir des tarifs progressifs de l'eau, incluant une part de gratuité.

## **25** Investir sur la jeunesse

Alors que la précarité explose et frappe particulièrement les jeunes, les politiques actuelles n'ont pas pris la mesure de la situation. Nous mettrons en place la gratuité de l'abonnement TAG et Métrovélo pour les jeunes de moins de 25 ans. Nous faciliterons l'accès aux logements sociaux pour les jeunes (en intégrant cette dimension dans les critères d'attribution) et développerons les possibilités de colocation (étudiants-personnes âgées, colocation jeunes dans le logement social, colocations étudiantes avec le CROUS). Pour faciliter l'accès aux clubs et manifestations sportives, la Ville créera un Pass'sports pour participer au paiement des licences. De même l'accès aux équipements culturels fera l'objet d'une attention particulière. Nous soutiendrons la mission locale et accompagnerons l'expérimentation de la « garantie jeunes ».

## **26** Faire de Grenoble une ville co-éducatrice

Nous privilégierons une approche éducative fondée sur la co-éducation, visant le bien-être et l'émancipation. Dans la vie d'un enfant ou d'un jeune tous les temps comptent (celui de l'école, des loisirs, des copains, de la famille), tous les espaces aussi : espaces et équipements publics, écoles, environnement urbain et naturel. La Ville pensera l'éducation du jeune dans sa globalité et non comme un être segmenté. Les parents seront associés à l'élaboration du projet éducatif de

la conférence thématique aux lieux d'accueil parents-enfants en passant par des initiatives portées par les parents eux-mêmes. La co-éducation, c'est reconnaître à tout adulte en charge d'un enfant des compétences et parfois un nécessaire soutien.

## **27** Créer 200 places publiques d'accueil petite enfance

Garantir un meilleur accès de tous à l'offre publique éducative de garde et d'accueil des petits enfants et enfants. Cela passe par une augmentation des places dans des crèches réparties équitablement sur la ville. La mixité sociale y sera assurée. Parallèlement, les crèches parentales ou associatives seront soutenues et des dispositifs particuliers seront développés pour les familles subissant des horaires atypiques.

## **28** Reconnaître les assistantes maternelles dans leur métier

Dans le respect du choix des familles, et en lien avec la Caisse d'Allocations Familiales et le Conseil général, la Ville soutiendra les familles et les assistantes maternelles dans leurs relations, développera les Relais et autres lieux et temps collectifs et accompagnera les assistantes maternelles dans leur professionnalisation et la reconnaissance de leur métier.

## **29** Réussir la passerelle vers l'école maternelle

Afin de favoriser pour les enfants et familles une bonne entrée à l'école, en particulier pour les enfants n'ayant jamais fréquenté de structure collective, la Ville contractera avec l'Éducation Nationale le développement de classes et d'actions passerelles fonctionnant avec des professionnels de l'école et des professionnels de la petite enfance.

## **30** Construire un parcours éducatif

Dans une approche éducative globale, le Projet Éducatif local pensera non seulement la complémentarité des acteurs éducatifs mais aussi la complémentarité des temps éducatifs. Nous veillerons à resserrer les liens entre l'école et le quartier. La Ville construira, avec les acteurs éducatifs, un parcours des droits et compétences à acquérir, en fonction des âges : fréquenter une structure collective, savoir nager, avoir découvert la montagne, découvrir les cultures étrangères, s'être familiarisé à l'environnement urbain, découvrir le théâtre ou le musée... Les enfants porteurs de handicap seront intégrés en milieu ordinaire dans toutes les activités, dans la mesure de leur bien-être et de la formation des animateurs.

## **31** Penser l'enfant dans la ville

La ville co-éducatrice, c'est aussi une ville qui pense l'éducation au-delà des écoles et des modes pédagogiques. La Ville repensera son aménagement à l'échelle des enfants : développement des aires de jeux et parcs de proximité, sécurisation des déplacements piétons et vélo, réduction des vitesses à proximité des équipements d'accueil d'enfants et de jeunes, mobilier urbain à taille d'enfants.

## **32** Lancer un plan d'investissements pour les écoles

Dès cette année, nous réaliserons un bilan précis des besoins en nombre de classes et d'écoles et lancerons, à l'issue, un plan pluriannuel d'investissements pour construire ou étendre les équipements nécessaires, comme dans le secteur 1, rénover les groupes scolaires vétustes et retrouver des écoles à taille humaine. Ce plan devra permettre d'entrevoir une réduction des effectifs par classe. Les classes à horaires aménagées seront développées.

## **33** Concevoir des rythmes scolaires respectueux de l'enfant

Dès avril 2014, nous ferons le bilan de la réforme des rythmes scolaires avec les enfants, les parents, les animateurs et les enseignants afin de pouvoir prendre les décisions nécessaires pour la rentrée de septembre 2014. Les propositions seront basées sur le respect du rythme de l'enfant, la mise à disposition de locaux adaptés et la professionnalisation des intervenants dans les temps périscolaires.

## **34** Réaliser la gratuité scolaire

L'ensemble des fournitures scolaires, tout comme les sorties scolaires, seront financées intégralement par la collectivité pour éviter toute différenciation sociale dans le temps scolaire.

## **35** Réinventer l'accompagnement des adolescents

L'approche des adolescents doit être repensée, de nouveaux modes de communication doivent être inventés en direction de ces publics déjà autonomes mais trop grands pour être traités comme les petits et trop petits pour être traités comme les grands. Nous construirons notamment avec les associations d'éducation populaire une nouvelle approche de l'adolescence et de nouveaux liens avec les collègues afin de favoriser la co-construction de projets avec les jeunes et l'accès à des loisirs adaptés.

## **36** Réduire la pollution atmosphérique

La Ville soutiendra l'élaboration d'un Plan de Protection de l'Atmosphère visant à ramener les niveaux de pollution en-dessous des normes européennes sur le mandat. Nous proposons de diminuer la vitesse sur les grands axes de circulation et de mettre en place une gratuité complète des transports collectifs de l'agglomération dès les seuils « d'information », c'est-à-dire en prévention des pics de pollution et de développer l'information des usagers. Un plan sera engagé pour réduire les poussières générées par les chauffages individuels au bois en développant les technologies adaptées.

## **37** Renforcer les centres de santé

Les centres de santé seront soutenus et confortés. La Ville incitera à la mise en place de permanences de planification familiale en leur sein. En lien avec l'Association de Gestion des Centres de Santé et leurs comités d'usagers, il sera étudié la possibilité d'associer des compétences d'ophtalmologie et de dentisterie aux centres de santé.

## **38** Réduire l'exposition aux ondes électromagnétiques

La Ville engagera une négociation avec les opérateurs de téléphonie mobile pour conclure une nouvelle charte visant l'expérimentation de la limitation de la puissance des antennes à 0,6 V/m, selon les recommandations de l'OMS, tout en rendant possible l'accès à la 4G. Le wifi sera remplacé par du filaire dans les établissements accueillant des enfants. Sans attendre, le téléphone portable sera interdit à l'école primaire.

## **39** Expérimenter une salle de consommation de drogue à moindre risque

En suivant les recommandations de la Mission Interministérielle de Lutte contre les Drogues et la Toxicomanie et dès que la loi le permettra, la Ville sollicitera les acteurs médico-sociaux pour expérimenter une salle d'injection afin de réduire le risque de contamination pour les toxicomanes.

## **40** Réaliser un plan Lumière

Il s'agit de réduire la pollution lumineuse et d'améliorer l'éclairage là où il est défaillant, avec un objectif de facteur 2 (division par 2 de la consommation énergétique).

## **41** Végétaliser la ville

Nous développerons les parcs et jardins et la végétalisation de toute la ville. Nous encouragerons dans les espaces privés (façades, toits, cours) afin d'améliorer la qualité de la vie, de l'air et la biodiversité. Nous réintroduirons l'agriculture en ville. Nous transformerons tous les espaces verts et les espaces vides (friches, interstices, berges) en véritables jardins, lieux conviviaux. Nous planterons 5000 arbres d'ici 2020, de variétés rares, anciennes et locales, dont des fruitiers dès l'automne 2014 (dans les parcs et sur les toits...). Nous doublerons les espaces destinés aux jardins familiaux et partagés. Nous créerons une ferme pédagogique bio à la Villeneuve.

## **42** Viser 100% de bio et local dans la restauration collective municipale

Aller vers 100% de bio dans la restauration collective municipale (scolaires, personnes âgées, personnel) est possible tout en favorisant le local. Pour cela nous soutiendrons les petits producteurs (AMAP et marchés) et développerons à l'échelle intercommunale une agriculture péri-urbaine de qualité, créatrice d'emplois et préservant l'environnement. Cela permettra de pérenniser l'approvisionnement de la ville en produits agricoles sains, éthiques et durables. Nous créerons une structure pour produire et transformer des produits bio pour la restauration municipale. Nous diminuerons le gaspillage dans la restauration collective. Parce que l'alimentation est une priorité sociale, nous doublerons les paniers solidaires et développerons les initiations à la cuisine. Nous soutiendrons la création d'une épicerie solidaire à l'image d'expériences réussies dans les communes voisines.

## **43** Ramener des animaux en ville

Nous favoriser la biodiversité (implantations de ruches, nichoirs pour petits oiseaux...) et le retour des auxiliaires (insectes, abeilles...). Nous expérimenterons la collecte des ordures par traction animale, l'écopâturage et le fauchage tardif.

## **44** Réduire la quantité de déchets, Réparer, Réemployer, Recycler

Concevoir autrement les déchets est non seulement un enjeu écologique mais aussi une piste pour créer des emplois. Nous porterons le projet d'une ressourcerie d'agglomération, encouragement à une consommation plus sobre fondée sur la ré-utilisation et la réparation, plus économique aussi pour les acheteurs. Chaque secteur bénéficiera d'une déchetterie de proximité. En collaboration avec la Métro, nous agirons pour réduire les déchets à la source, en particulier

les emballages inutiles. Nous développerons le compostage, en particulier en pied d'immeuble, et expérimenterons la méthanisation.

## **45** Ouvrir une nouvelle ère de développement pour les transports en commun

Poursuivre le développement des transports en commun nécessite l'augmentation des budgets qui lui sont consacrés et l'exigence ferme auprès du Conseil Général du maintien de ses financements. Nous lancerons les études relatives au tram-train dans les 3 vallées autour de Grenoble et le mettrons en place au moins sur un axe. Nous prolongerons la ligne de tram E vers le sud et la ligne A vers le nord et le sud. Nous assurerons le bouclage des lignes existantes par une ligne « rocade sud ». Un projet de transport par câble structurant au Nord-Ouest de la Ville sera soutenu. L'intégration de la Régie du téléphérique au sein du réseau de transports sera envisagée et une modernisation-adaptation du téléphérique étudiée.

## **46** Choisir des transports en commun moins polluants

Nous supprimerons les bus diesel en 10 ans au profit de matériel moins polluant. Nous favoriserons le retour des trolleys.

## **47** Rendre les transports en commun plus efficaces

Nous améliorerons la fréquence des transports en commun aux heures de pointe et pendant les vacances scolaires. Afin d'améliorer leur vitesse, nous développerons les voies réservées et la priorité aux feux. En concertation avec le personnel, nous élargirons les horaires de circulation. Une meilleure coordination des horaires permettra des gains de temps supplémentaires.

## **48** Rationaliser la logistique urbaine

L'enjeu sera d'améliorer le dispositif de livraisons urbaines : plateformes aux entrées de l'agglomération puis mise en place de livraisons en ville par de petits véhicules peu polluants.

## **49** Améliorer le stationnement des résidents

Des parkings-relais gratuits seront développés en périphérie et nous étudierons l'ouverture nocturne des parkings-relais pour développer l'offre de stationnement en direction des résidents. Nous réunirons les acteurs économiques et les unions de commerçants, les associations

environnementales et d'usagers des transports, les unions de quartiers et les conseils citoyens afin d'établir un diagnostic partagé sur l'état du stationnement à Grenoble. Ce diagnostic permettra d'identifier les solutions qui seront soumises à consultation.

## **50 Retirer au secteur privé la gestion des parkings**

Les parkings dont les contrats de délégation au privé arrivent à échéance en cours de mandat seront repris en gestion publique. La Ville en fera un nouvel outil pour optimiser le stationnement des pendulaires (travailleurs habitant hors de Grenoble).

## **51 Faire découvrir aux nouveaux résidents l'offre de déplacement**

La Ville offrira dans le kit d'accueil aux nouveaux résidents 3 mois d'abonnement gratuit aux transports collectifs, à Métrovélo et à l'auto-partage.

## **52 Viser le triplement de la pratique du vélo**

Pratiquer le vélo deviendra plus facile et sûr, dans le respect de tous les usagers de la rue : automobilistes, cyclistes et piétons. Nous compléterons et sécuriserons le réseau cyclable, avec une priorisation vers les points noirs accidentogènes. Des « boulevards à vélos » seront mis en place, notamment sur les trajets Est-Ouest et Nord-Sud. Des « ambassadeurs du vélo » viendront rencontrer les habitants pour les accompagner vers la pratique du vélo. Le stationnement des vélos sera triplé : arceaux de rues, garages dans les écoles, les gares... Les ateliers de réparation et d'entretien seront développés.

## **53 Développer les zones 30**

Pour permettre à chacun de se déplacer en toute sécurité dans les zones denses, nous développerons un meilleur partage de la voirie et les zones 30 (où la vitesse est limitée à 30 km/h) dans les quartiers. La Ville répondra favorablement à toute demande d'expérimentation des zones de rencontre (zones à 20 km/h).

## **54 Mettre fin aux projets d'élargissement de l'A480 et de prolongement de l'A51**

Ces projets inutiles et fort coûteux ne résoudraient en rien les problèmes de fluidité de la circulation. Bien au contraire, en ne favorisant que l'usage de la voiture, on ne ferait que les amplifier.

Nous consacrerons les sommes prévues pour ces investissements au développement de moyens de déplacements moins polluants et plus efficaces.

## **55 Réduire la vitesse à 70 km/h sur l'A 480 et sur la Rocade Sud**

Une circulation ralentie est plus fluide et moins polluante. Pour résorber les bouchons, les accidents et la pollution, la Ville demandera la réduction de la vitesse sur l'A480 et la Rocade Sud, à l'instar de l'expérimentation parisienne.

## **56 Favoriser le développement des biens partagés**

Comme pour l'autopartage, la Ville favorisera le développement du partage de biens (machines à laver, outillage...) ou de locaux à louer pour un usage partagé.

## **57 Développer l'usage des logiciels libres**

La commune s'équipera de logiciels libres, gage d'indépendance budgétaire (le changement de logiciel est fonction du besoin du service et non du fournisseur) et de possibilités de développements informatiques locaux.

## **58 Diversifier les activités industrielles et de recherche**

La Ville mettra fin aux subventions municipales des pôles de compétitivités et valorisera la diversité du tissu industriel et scientifique grenoblois : climatologie, énergie, sciences sociales. La Ville favorisera l'émergence d'un pôle indépendant d'évaluation des risques potentiels liés aux nanotechnologies.

## **59 Conditionner les aides aux entreprises**

Les aides directes à l'économie privée seront conditionnées à des critères d'utilité sociale et de conditions environnementales et sociales de la production. Cela signifie que seront analysés prioritairement les conditions de travail, l'effet sur l'emploi, la non sous-traitance, l'absence de dividendes, la non présence dans les paradis fiscaux. Les avances remboursables ou garanties d'emprunt seront privilégiées sur les subventions. Les syndicats seront associés à l'évaluation des conventions.

## **60 Appuyer les Pôles Territoriaux de Coopération Économique**

Pour soutenir l'économie résidentielle et l'économie sociale et solidaire, les pôles territoriaux de coopération économique seront soutenus. La Ville incitera au développement des coopératives d'employeurs permettant à des entreprises de partager des salariés. Nous développerons les pépinières d'entreprises du développement durable.

## **61 Utiliser le levier de la commande publique**

Dans chaque marché de la Ville et de la Métro, des clauses sociales, environnementales et d'insertion seront intégrées afin, notamment, de favoriser l'économie locale et responsable.

## **62 Faire appel à l'épargne citoyenne**

Comme l'ont fait d'autres collectivités, la Ville créera avec la Métro un dispositif d'épargne citoyenne. Il servira au financement de projets de créateurs locaux d'activités et à l'aide à la reprise en coopérative d'entreprises et commerces.

## **63 Expérimenter une monnaie locale**

Sur le modèle du SOL Toulousain, nous développerons avec les acteurs associatifs et économiques une monnaie locale au service de l'économie de proximité, des usages solidaires et de l'économie circulaire. La Ville abondera le fonds lors du lancement de la monnaie et expérimentera le versement d'une part de ses subventions en monnaie locale afin de faire circuler ces sommes au profit de l'économie locale. Parallèlement, la Ville soutiendra les projets d'échanges de savoir (Accorderie, SEL).

## **64 Combattre les paradis fiscaux**

La Ville exclura les établissements bancaires concernés par des activités directes ou indirectes dans les paradis fiscaux de ses contrats de prêts. Comme l'ont initié de nombreuses régions françaises, la Ville demandera un rapport annuel sur leurs activités aux établissements bancaires avec qui elle contracte des prêts.

## **65 Faire de la Ville un employeur exemplaire**

La municipalité relancera la démocratie sociale en ouvrant des négociations autour de 4 priorités : la résorption de la précarité des emplois dans l'ensemble des services publics locaux, la réduction des horaires atypiques de travail dans les services municipaux (notamment

pour les personnels de ménage), le développement de la formation du personnel (en premier lieu pour les agents de police) et les conditions de travail et de rémunération des travailleurs sociaux (CCAS).

## **66 Revenir au triptyque original Universités - Recherche - Industrie**

L'intervention de la Ville et de la Métro sera recentrée sur leurs compétences : équipements et aménagement du territoire, services publics de qualité, travail en partenariat avec les acteurs de l'université et de la recherche au service de leurs besoins, insertion de l'université dans la ville.

## **67 Solliciter les compétences universitaires**

Au lieu de recourir à des prestataires privés extérieurs, la Ville fera en premier lieu appel aux compétences pluri et transdisciplinaires des laboratoires de recherche locaux pour l'évaluation des politiques publiques, l'élaboration des méthodes de concertation et d'association des habitants, l'organisation du suivi des réalisations ou opérations.

## **68 Favoriser le dialogue entre chercheurs et citoyens**

L'innovation peut avoir des conséquences positives, mais aussi des aspects négatifs. Il est important que les citoyens puissent s'informer en toute transparence, discuter avec les scientifiques et entrepreneurs, voire mettre en question ces innovations. Pour cela, nous favoriserons des lieux d'échanges, de médiations scientifiques et de discussions qui permettront de faire vivre ces questionnements légitimes et à la société d'irriguer la recherche.

## **69 Accueillir toutes les langues**

Nous voulons faire de Grenoble une vraie ville internationale, qui accueille l'étranger salarié, chercheur, étudiant ou réfugié, en différentes langues, et lui facilite la vie quotidienne et l'accès aux services publics.

## **70 Mettre en œuvre une stratégie de recherche et d'innovation**

Le soutien à l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation relèvera de la Métropole, en cohérence avec le Conseil Régional. Ce soutien doit reposer sur une stratégie et un plan global qui seront délibérés publiquement, évalués par des experts indépendants et audités quant à leurs risques technologiques.

## **71 Rénover l'action sociale**

Afin de répondre à l'obligation légale d'analyse des besoins sociaux, un travail en partenariat avec les associations et les centres de santé sera mené. Cet observatoire, avec débat public annuel, sur l'état social des Grenoblois permettra de faire remonter les besoins, première étape nécessaire pour y répondre. Le fonctionnement du Centre Communal d'Action Sociale sera rendu transparent, les bénévoles représentant les associations seront choisi-e-s avec elles. Nous mettrons un terme aux opérations de communications et les partenariats public-privé sans efficacité (type «manger-malin»), afin de se concentrer sur les projets eux-mêmes et l'efficacité des politiques publiques. Le budget consacré à l'Allocation Municipale d'Habitation sera revu à la hausse pour élargir les publics visés.

**Une ville  
à taille humaine  
et des quartiers  
où il fait bon vivre**

**... en finir avec les grands  
projets inutiles pour se  
concentrer sur l'essentiel.**

## **72 Répondre à l'urgence pour en sortir**

Nous mobiliserons davantage d'aides du CCAS en faveur des personnes en difficulté : aide aux vacances, aide ponctuelle, aide contractualisée. Une attention particulière sera donnée aux difficultés alimentaires. Nous nous assurerons que les droits des personnes sont mobilisés, si nécessaire grâce à un accompagnement spécifique. Nous favoriserons toutes les actions allant dans le sens d'éviter l'isolement des personnes seules.

## **73 Construire du logement pour tous**

Pour cela, nous créerons un outil public de construction.

La construction de logements ne peut être laissée aux seuls promoteurs privés. Cet état de fait participe de l'augmentation des loyers. Pour remédier à cela, nous nous doterons d'un outil public de construction de logements destinés à la location.

Nous nous appuierons sur les compétences des organismes de logement social, dans l'objectif de produire des logements à loyer intermédiaire pour les revenus moyens et de lutter contre la spéculation immobilière

Nous poursuivrons une politique active de construction de logements sociaux en privilégiant les organismes HLM et en limitant sa « concession » à la promotion immobilière privée. Nous demanderons à l'État la libération de bâtiments et terrains publics comme la caserne de l'Alma.

## **74 Transformer les mètres carrés**

Nous analyserons finement la situation des logements vacants « permanents ». Il y en a actuellement plus de 4000 sur Grenoble alors que 1000 personnes sont dans la rue. C'est absurde ! Nous mettrons en place un plan de résorption. Nous recenserons les m<sup>2</sup> de bureaux inutilisés et accompagnerons leur transformation en logements. Nous agirons sur

le logement privé dégradé ou de mauvaise qualité. Si nécessaire, nous userons du droit de préemption, notamment pour ceux en mauvais état pour les transformer en logements conventionnés ou sociaux, après rénovation. Nous mobiliserons tous les outils juridiques notamment ceux que nous confère notre responsabilité en matière d'hygiène, pour lutter contre les marchands de sommeil. Nous recourrons à des baux d'occupation précaire pour des bâtiments inoccupés, notamment en contractualisant avec les demandeurs, ou encore pour des activités de courte durée.

## **75 Rénover massivement les logements existants**

Nous déploierons un plan de rénovation (isolation thermique et phonique) sans augmentation du coût total du logement. Les copropriétés privées et fragilisées et le logement social en seront les priorités, plus particulièrement ceux bâtis entre 1945 et 1975. L'enjeu écologique et économique, notamment pour l'emploi, exige une mobilisation de grande ampleur.

## **76 Résorber l'habitat insalubre**

Le mal logement est une réalité aussi à Grenoble. Nous mettrons en place un plan de détection et de lutte contre ces phénomènes. De même, nous résorberons les bidonvilles en assurant l'accès durable à l'habitat pour tous.

## **77 Faciliter et rendre transparente la mobilité de logement**

Il faut réformer le système d'attribution des logements sociaux pour empêcher les passe-droits, favoriser la mobilité active dans le logement social par la publication d'annonces pour les logements disponibles, permettre le déménagement pour les personnes qui souhaitent un logement plus petit ou plus grand.

## **78 Maîtriser le développement de la ville grâce à un nouveau Plan Local d'Urbanisme**

Dès le début du mandat, nous œuvrerons à la réalisation d'un Plan Local d'Urbanisme compréhensible par tous, protégeant la ville de la spéculation immobilière (en n'ouvrant pas la possibilité de fait à toutes les exceptions possibles), limitant les droits à construire pour réduire les marges des promoteurs, conservant l'identité de chaque quartier, refusant la densité à tout prix comme elle est pratiquée aujourd'hui. Nous y fixerons un objectif de 25% de logement social à

atteindre en 2025, notamment en développant le conventionnement, pour parvenir à terme à un objectif de 30% de logements sociaux. Nous organiserons la concertation préalable avec les riverains, les unions de quartier, les instances d'habitants, avant toute délivrance de permis de construire impactant l'environnement.

## **79 User du droit de préemption**

La ville peut acquérir un bien de manière prioritaire en particulier quand celui-ci représente un intérêt public. Cela permet de limiter la spéculation immobilière et de réserver des emplacements pour des projets publics et d'habitat. Cela peut concerner aussi des activités commerciales et permettre à la ville de favoriser leur implantation.

## **80 Remettre à plat tous les grands projets urbains**

ZAC Esplanade, Flaubert, le projet de Presqu'île, Lesdiguières, la rénovation de la Villeneuve, autant de projets sur lesquels nous reviendrons non par immobilisme mais pour conduire une véritable concertation avec les habitants, et examiner leur conformité avec notre projet de ville : lutte contre la spéculation immobilière, habitat social, mixité sociale, équipements, services publics et activités diverses à l'échelle des quartiers, densité acceptable, sobriété énergétique, végétalisation. Nous proposerons un projet alternatif sur l'Esplanade avec de nouveaux logements et la préservation de la grande Esplanade.

## **81 Encourager l'habitat coopératif**

Chacun doit pouvoir choisir son type d'habitat. L'habitat coopératif permet de mutualiser des parties et services collectifs comme les buanderies, les jardins. Il permet aussi de s'affranchir du recours à un promoteur. Ces opérations seront menées avec un cahier des charges précis garantissant la mixité sociale et l'attribution transparente du foncier.

## **82 Favoriser le logement étudiant public et bon marché**

Nous remplacerons la construction actuelle de résidences étudiantes privées qui sont des outils de spéculation par du logement étudiant public en mettant à disposition du CROUS des terrains. Nous favoriserons l'entrée des étudiants dans les logements sociaux, y compris en colocation (par exemple à Teisseire et Jouhaux).

**83 Assurer le droit à l'hébergement**  
Nous doublerons la capacité municipale d'hébergement d'urgence (en favorisant l'utilisation des locaux publics inutilisés) et faciliterons la fluidité des parcours de l'hébergement d'urgence vers le logement de droit commun. Tous les outils juridiques seront mobilisés : minoration de bas de quittance, baux glissants et développement du lien entre les services municipaux logement et hébergement.

**84 Réaliser une aire pour les gens du voyage**  
Respecter la loi pour que le droit à l'habitat ne souffre plus d'exception. Conformément au plan départemental, nous créerons une aire de grand passage des gens du voyage.

**85 Renforcer la présence municipale**  
Nous ouvrirons plus largement les maisons des habitants. Des maisons de services publics seront créées dans chaque secteur de la ville afin de faciliter l'ensemble des démarches administratives municipales (eau, GEG, restauration scolaire ...). Nous travaillerons à élargir les horaires d'ouverture en lien avec les représentants du personnel (bibliothèques, piscines, guichets publics...)

**86 Mobiliser des moyens pour la convivialité dans tous les quartiers**  
Les habitants et leurs associations doivent pouvoir trouver du soutien pour organiser des initiatives comme les fêtes de quartier, les vide-greniers, ce qui vise à animer leur quartier. Au-delà d'un éventuel soutien financier, les maisons des habitants pourront aider à la réalisation de ces projets. Un plan de requalification des places sera réalisé pour permettre aux habitants de vivre de « place » en « place ». L'espace public doit permettre les rencontres et la cohabitation de ses différents usages.

**87 Une ville embellie**  
Trop souvent quand nous nous déplaçons dans la ville, nous constatons que l'espace public est sale, mal entretenu, triste, voire laissé à l'abandon. Un effort conséquent dans tous les quartiers sera mené en matière de propreté urbaine, d'animation de l'espace public par l'implantation de mobiliers urbains, d'accroissement des espaces verts qui pourront être partagés avec les habitants. Nous travaillerons à un aménagement des berges de l'Isère qui permette aux Grenoblois de renouer avec la rivière. Une attention particulière sera portée à l'esthétique des nouvelles constructions. Pour développer le tourisme, nous revaloriserons le centre ancien et les musées, nous

développerons les cheminements et signalétiques historiques. Nous ferons de la rénovation de la Tour Perret une priorité.

**88 Rénover et entretenir le patrimoine communal : priorité aux écoles**  
L'état des écoles grenobloises, leur absence dans certains quartiers révèle la gestion patrimoniale à courte vue de l'actuelle majorité. Dès le début du mandat, nous adopterons un plan d'investissement sur 10 ans et des mesures d'urgence pour les équipements communaux, scolaires en priorité, sportifs, culturels, centres de santé (réhabilitation de l'existant, construction d'équipements dans les quartiers sous-dotés, plan Facteur 4 de réduction des gaz à effet de serre).

**89 Veiller au bien-être des personnes âgées**  
Dépendance, isolement, grande précarité, sont les enjeux de la politique envers les personnes âgées. La compétence du Conseil Général en la matière est évidemment à prendre en compte dans la définition des priorités de la ville. Nous nous assurerons que l'offre proposée à Grenoble sera diversifiée et adaptée aux différentes situations et souhaits des personnes.

**90 Créer les conditions du maintien à domicile**  
Le maintien à domicile des personnes âgées qui le souhaitent et dont la santé et les conditions de vie le permettent doit être encouragé et soutenu par la ville : par un soutien accru aux associations, la professionnalisation des intervenants, le développement de logements et équipements adaptés, par la création d'une plateforme de services (restauration, loisirs, soins, aide à domicile). Nous favoriserons les projets innovants comme les logements regroupés à services partagés comme à l'Île Verte, les logements inter-générationnels, les appartements regroupés, les foyers logement avec offres de soins, ...

**91 Rapprocher services et activités**  
Nous maintiendrons la mixité d'activités dans les quartiers quand elle existe et la susciterons là où il le faut : implantation de locaux d'activité commerciaux, artisanaux, industriels, loyers modérés, achats de fonds de commerce si nécessaire.

**92 Soutenir le commerce de proximité**  
Nous interdirons toute nouvelle implantation ou extension de grande surface. Nous favoriserons la revitalisation du commerce de

proximité voire appuierons sa création quand il a totalement disparu du quartier. Le commerce de proximité est un facteur de lien social et de dynamisme pour toute la ville.

## **93 Travailler à l'accessibilité pour tous**

Nous mènerons une politique active d'intégration des personnes handicapées dans l'emploi et les loisirs. Nous amplifierons et accélérerons la mise en accessibilité de tous les équipements publics, des espaces publics et des commerces, fondée sur un plan pluriannuel de mise en accessibilité. Une attention particulière sera portée à l'accessibilité des transports publics et à la continuité des cheminements. La participation des associations de personnes handicapées aux commissions d'accessibilité pour chaque projet urbain sera accrue.

## **94 Remettre de l'humain au cœur de l'habitat public**

En lien avec les organismes de logement social, nous augmenterons la présence publique, notamment en subventionnant le retour des gardiens-concierges dans les habitats publics. En lien avec les organismes de logement social, nous améliorerons la formation des personnels et en augmenterons le nombre, cela pour un meilleur accompagnement du public. Les organismes de logements sociaux sont des acteurs incontournables et actifs du fonctionnement dans les quartiers d'habitat social. Nous serons attentifs à ce que les organismes HLM améliorent le dialogue avec les associations de défense des locataires.

## **95 Rompre avec la démagogie et le discours sécuritaire**

Les moyens affectés par la majorité actuelle à la vidéosurveillance et l'armement de la police municipale seront réorientés afin d'assurer une présence humaine dans les quartiers pour prévenir la délinquance (éducateurs, médiateurs de jour et de nuit selon les quartiers).

## **96 Exiger de l'État qu'il garantisse la sécurité des habitants**

Nous agirons particulièrement pour le retour des commissariats de proximité en mettant à disposition des locaux communaux.

## **97 Recentrer la police municipale sur ses missions essentielles**

Troubles du voisinage, stationnement, sécurité routière, circulation, occupation du domaine public, arrêtés du maire sont ses missions

essentielles. Afin de lui assurer une visibilité distincte de la police nationale, nous agirons pour expérimenter un uniforme différent.

## **98 Veiller à l'égalité des droits des femmes**

Comme employeur public, nous veillerons à être exemplaire dans l'accès des femmes aux responsabilités afin de tendre à la parité et de favoriser l'égalité professionnelle. Les projets professionnels et associatifs portés par des femmes seront privilégiés. Nous favoriserons les pratiques sportives mixtes entre filles et garçons (établissement de critères précis notamment mixité filles garçons dans les financements). Nous veillerons particulièrement à la situation des femmes victimes de violence.

## **99 Soutenir les actions du Planning Familial**

Nous consacrerons les moyens nécessaires au Planning Familial pour assurer ses missions d'accueil et d'orientation de toutes et tous. Nous inciterons à la création de permanences du Planning dans les centres de santé.

## **100 Lutter résolument contre les préjugés**

L'éducation à la déconstruction des préjugés liés à l'orientation sexuelle et la sensibilisation au genre sont aujourd'hui de vrais enjeux. La lutte contre la stigmatisation et l'éducation au respect des personnes doivent être des axes de nos politiques. Au lieu de les stigmatiser, nous apporterons du soutien aux personnes prostituées, en particulier via leurs associations de réinsertion.

## **101 Faciliter les démarches administratives des demandeurs d'asile**

Nous agirons pour que les demandeurs d'asile aient la possibilité de déposer leur demande dans l'ensemble des départements de la région. Actuellement les dossiers des demandeurs de 4 départements sont regroupés à Grenoble, ce qui les contraint à des trajets inutiles et coûteux.

## **102 Renouer avec la tradition d'accueil de la ville**

La Ville accompagnera juridiquement les demandeurs d'asile et sans-papiers dans leurs démarches, développera une démarche active d'inscription des enfants étrangers à l'école, dont les Roms, et l'intervention des services sociaux auprès de ces populations.

## **103 Redéfinir en transparence la répartition des subventions aux clubs et associations**

Les nouveaux contrats d'objectifs comprendront un axe fort concernant l'accès de tous aux pratiques sportives, féminines en particulier ; la découverte des sports de montagne fera l'objet d'une attention particulière.

## **104 Rationaliser l'utilisation des équipements sportifs**

Avec les associations sportives, les clubs et les écoles, une concertation sur l'utilisation des équipements sportifs sera engagée. Les aménagements nécessaires au Stade des Alpes pour un usage par le FCG seront étudiés. La rénovation du Stade Lesdiguières sera redéfinie pour éviter toute opération spéculative et installation de grande surface.

## **105 Engager leur rénovation**

Un Plan Pluriannuel d'Investissement de rénovation du patrimoine municipal sera élaboré qui comprendra les équipements sportifs. Il s'agira en priorité d'améliorer l'usage des terrains de proximité (comme le passage en synthétique de terrains stabilisés par exemple).

## **106 Lancer un plan piscines d'agglomération**

La Métro est la bonne échelle pour traiter cette question, il s'agit d'investissements coûteux dont l'utilisation peut être mutualisée. Nous agirons pour assurer la rénovation de la piscine Jean Bron d'ici la fin du mandat.

## **107 Faire de la culture pour tous et partout**

L'art et la création n'ont rien du supplément d'âme. Musée, théâtre, expo, cinéma, musique, livres doivent être accessibles à tous, pour cela il faut lever les empêchements, financiers et culturels en particulier. La politique de fréquentation doit être revue afin de bénéficier à tous, l'art doit investir la rue, les actions « hors les murs » de nos équipements être multipliées, la transversalité développée (comme avec le projet land art des habitants dans les jardins de la ville ou le projet éducation artistique avec le service jeunesse éducation). Il s'agit enfin d'accueillir des propositions artistiques (sculpture, arts de la rue, expo) dans l'espace public, comme l'ont réussi de nombreuses villes européennes.

## **108 Lier la politique culturelle et l'éducation populaire**

Les MJC, MPT et Maisons des habitants de la ville doivent être dynamisées dans les quartiers et porter des projets ambitieux d'éducation et de pratiques artistiques et culturelles. Nous porterons une attention particulière aux formes artistiques et pratiques culturelles émergentes en parallèle au soutien à une éducation à l'expression artistique.

## **109 Soutenir fortement les pratiques artistiques et culturelles**

La culture, la création sont des leviers d'émancipation, de découverte et de remobilisation. Elles peuvent concourir à la lutte contre les inégalités, l'isolement, l'échec scolaire.

Nous voulons faire des pratiques le cœur même de notre politique culturelle. Il s'agira d'encourager les pratiques artistiques et culturelles dans les équipements actuels à des tarifs revus à la baisse. La réforme des rythmes scolaires sera l'occasion d'encourager la pratique des enfants en maintenant une exigence de qualité.

## **110 Maintenir et soutenir le réseau des quatorze bibliothèques municipales**

Nous conforterons leur rôle d'espace de proximité, en lien direct avec les habitants des quartiers, afin d'en faire la pierre angulaire de notre politique du livre.

## **111 Garantir l'accès aux équipements et politiques culturelles dans l'agglomération**

Nous travaillerons à la définition des compétences culturelles de la Métro (partielles et négociées) pour qu'elle soutienne et maille le territoire de toute l'agglomération dans le domaine culturel (mission numérique, mission culture scientifique, coordination de la programmation des salles ...).

# Ce que nous ferons de la **Métropole**

**A**u 1<sup>er</sup> janvier 2015, la Métro, l'intercommunalité grenobloise, se transformera en métropole. Il ne s'agit pas d'un changement d'ordre technique du seul ressort et intérêt des élus. Cela aura un impact direct sur nos vies : transports, réseaux d'eau, d'énergie, de chauffage, soutien à l'économie. Elle exercera davantage de compétences, où elle les aura désormais seule en responsabilité. Le cadre légal fondé sur la mise en concurrence des territoires entre eux et l'impossibilité de tout contrôle citoyen ne peut nous convenir. Pour autant, nous ne renoncerons pas à faire de la Métro un outil de réelle coopération intercommunale et assignerons l'intérêt général comme objectif de ses politiques.

Nos élus intercommunaux exigeront la mise en œuvre de mécanismes permettant d'associer les citoyens aux décisions et en tout état de cause, comme élu-e-s grenoblois, nous vous en ferons connaître les enjeux. Nous ne voulons plus des arrangements entre amis qui finiront par remettre en cause l'idée même d'intercommunalité, de partage, de solidarité et de mutualisation, alors qu'aujourd'hui il est évident que des politiques peuvent se mener de meilleure manière à une échelle intercommunale, comme c'est le cas pour les transports.

## **112** Vive les services publics intercommunaux

Des régies publiques d'agglomération pour ce qui concernent l'eau, les déchets, l'énergie et le chauffage urbain seront parmi nos priorités. Le maintien d'une gestion publique des transports aussi ! Plus efficaces, moins coûteux, plus écologiques, ces services publics nous permettront de mettre en œuvre une tarification sociale, allant jusqu'à la gratuité pour les faibles revenus et les plus jeunes dans les transports publics, fondé sur le principe de progressivité (premières tranches gratuites pour l'eau, tarification sociale de l'énergie). Autant de moyens, en situation de crise, de rendre du pouvoir d'achat aux grenoblois.

## **113** Mettre l'humain au cœur de l'économie

Le développement économique doit être mis au service du mieux-être de tous. À l'image de l'économie sociale et solidaire, nous soutiendrons les activités caractérisées par leur utilité sociale, les conditions des salariés et l'impact environnemental de la production. Les formes coopératives seront privilégiées. Les groupes liés aux paradis fiscaux ou rémunérant leurs actionnaires seront exclus de l'aide publique qui se résume bien souvent pour eux à un effet d'aubaine. De manière générale, seront privilégiées les aides remboursables plutôt que les subventions. Ainsi, c'est l'économie locale et la création d'emplois non-délocalisables qui seront soutenues effectivement.

## **114** Grands équipements : mutualisons !

Certains équipements, culturels ou sportifs en particulier, sont utilisés par l'ensemble des habitants de l'agglomération. Il serait donc pertinent qu'elle en ait la gestion, ce qui de surcroît en favoriserait la mutualisation. On pourrait évoquer les piscines pour lesquelles il est nécessaire d'élaborer un plan d'agglomération, la Maison de la culture, Alpexpo. Promouvoir une gestion intercommunale ne signifie pas que, pour autant, tout est réglé. Pour ce qui concerne le Stade des Alpes, il est absolument nécessaire de mener le débat avec la population sur son devenir et son ouverture à d'autres disciplines sportives que le football. Les 90 millions d'euro qui lui ont été consacrés exigent au moins qu'il soit utilisé.

## **115** Logement

La Métro disposera de l'intégralité des leviers en matière de politique de logement. Nous agirons en faveur de l'augmentation de logements sociaux, de la lutte contre les logements vides et les mètres carrés inoccupés. Nous proposerons de mettre à disposition de l'agglomération notre outil public de construction de logements destinés à la location avec des loyers accessibles aux revenus moyens. Il est absolument nécessaire au vu des enjeux écologiques et sociaux (réduction des coûts d'énergie)

d'amplifier fortement un plan de rénovation énergétique des bâtiments. Le logement étudiant à Grenoble doit être l'objet d'une attention particulière. Le manque de logements CROUS à faible coût est criant, tant l'État s'en est peu préoccupé. Non seulement cela aggrave la précarité de la jeunesse mais cette situation participe à la spéculation immobilière et l'augmentation des loyers. Les subventions versées aux communes seront conditionnées au respect de l'obligation légale de construction de logements sociaux pour atteindre les 25 % requis dans chacune des communes concernées.

## 116 Coopération universitaire

L'intervention de la Métro sera recentrée sur ses compétences effectives en matière d'enseignement supérieur et de recherche : équipements et aménagement du territoire, services publics de qualité, travail en partenariat avec les acteurs de l'université et de la recherche au service de leurs besoins, insertion de l'université dans la ville.

Le soutien à la recherche doit reposer sur une stratégie et un plan global qui seront délibérés, évalués par des experts indépendants, et audités quant à leurs risques technologiques. En tout état de cause, nous soutiendrons prioritairement l'émergence à Grenoble de pôles de recherche autour de l'évaluation des risques potentiels liés aux nanotechnologies, la climatologie, l'énergie, les sciences sociales... Nous veillerons à ce que le soutien accordé aux deux campus « Presqu'île » et « Domaine Universitaire » soit équilibré.

## 117 Agriculture

Augmenter la part de bio dans notre consommation, privilégier la production locale ne resteront que des engagements vains si on n'agit pas sur la préservation et l'installation d'exploitations agricoles locales.

## 118 Aménagement du territoire

Il faut réussir un aménagement du territoire équilibré, qui maîtrise l'urbanisation et la consommation effrénée du foncier, qui permette de choisir son cadre de vie dans la diversité qu'offre l'agglomération. Laisser faire le marché en la matière ne favorise que la spéculation, le gâchis d'espaces, l'étalement urbain, l'artificialisation des sols. De ce point de vue, les moyens alloués à la maîtrise du foncier seront augmentés.

Les terres agricoles ou à destination de cette activité doivent être absolument sanctuarisées et étendues, c'est une nécessité si on veut augmenter la part de bio et de production locale dans nos consommations.

Les trames vertes et bleues doivent être qualifiées et protégées.

Elles permettent l'accès aux espaces naturels et la préservation de la biodiversité.

Les investissements de l'agglomération doivent bénéficier à toutes les communes et leurs habitants et non aux seules communes du cœur d'agglomération. Les petites communes doivent trouver toute leur place dans les politiques métropolitaines. Lorsque nous évoquons un développement multipolaire, cela signifie, qu'à l'échelle de bassins de vie, nous créerons les conditions d'accès à des services (logements, activités, service public, commerces, productions caractérisées par leur utilité sociale, si nécessaire dans une logique de relocalisation) avec un bon maillage de transports en commun permettant de la mobilité. On crée des conditions d'égal accès à des services et enfin on lutte sur un plan écologique contre les déplacements inutiles.

## 119 Démocratie

Nous adopterons des mécanismes permettant d'associer les citoyens aux grandes décisions et leur permettant de connaître les enjeux métropolitains. En premier lieu, le Conseil Local de Développement verra son poids augmenté et son fonctionnement révisé pour qu'il puisse rendre des avis plus systématiquement qu'aujourd'hui sur les politiques de la métropole. Nous créerons des guichets d'information et d'orientation sur les politiques de la Métro dans les communes. Nous sommes opposés au cumul des fonctions de maire de la ville centre et de président-e d'agglomération, par principe car chacune de ces fonctions est d'importance et mérite qu'on s'y consacre à temps plein, mais aussi car nous voulons un développement équilibré de l'agglomération et non au seul profit de la ville centre.

## 120 Fiscalité locale

Les politiques d'austérité actuelles vont priver de ressources les communes et la Métro. Nous nous engageons à ne pas augmenter la pression fiscale de la Ville et de la Métro et nous nous mobiliserons pour que les dotations de l'État soient maintenues ou augmentées. La fiscalité locale étant très injuste socialement, nous agissons pour une profonde réforme nationale de son assiette et de son fonctionnement. Une formation des citoyens sur les budgets de la commune et de la Métro sera mis en place pour permettre aux habitants de comprendre leur structure et les choix effectués.

# unevillepourtous.fr

**Grenoble, une ville pour tous**

La Maison du Rassemblement - 3bis rue Lafayette - 38000 Grenoble

contact@unevillepourtous.fr / 04 76 63 82 18



avec le soutien de

